



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

financement

Question écrite n° 129995

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur la liquidation des droits des assurés de la branche retraite et de la CNAVTS. Le rapport de la Cour des comptes de juin 2011 sur la certification des comptes du régime général de sécurité sociale, précise que : « La Cour constate une amélioration des dispositifs de contrôle interne liés au processus de liquidation des droits ainsi qu'une diminution du niveau des erreurs de portée financière dans la liquidation des droits. Pour autant, des progrès restent à accomplir pour aboutir à une complète maîtrise des risques d'anomalies significatives dans ce processus ». Il lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement compte mettre en place pour aboutir à une complète maîtrise des risques d'anomalies significatives concernant les dispositifs de contrôle interne liés au processus de liquidation des droits ainsi que les erreurs de portée financière dans la liquidation des droits.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129995

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1951

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)